



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 37830

Texte de la question

Mme Claude Darciaux * souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme du brevet des collèges, tendant à faire disparaître l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique. Cette épreuve écrite terminale serait ainsi remplacée par une évaluation en contrôle continu, alors que ces disciplines jouent un rôle essentiel dans la formation civique et culturelle des élèves, dans le développement de leur esprit critique, tout en contribuant à leur donner la maîtrise de la lecture et de l'expression écrite. Par conséquent, elle lui demande si ce projet n'est pas en contradiction avec la volonté politique du Gouvernement de conforter l'éducation à la citoyenneté et de lutter contre l'illettrisme.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37830

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3007

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477